

ANNÉE : du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025

LES RESIDENCES

Résidence Jean Goujon	F1	447.27 €
Dépôt de Garantie	F1	447.27 €
Résidence Jean goujon	F1 Bis	600.44 €
Dépôt de Garantie	F1 Bis	600.44 €
Résidence Michel Colombe	F1 Bis	562.87 €
Dépôt de Garantie	F1 Bis	562.87 €
Résidence Michel Colombe	F2	780.96 €
Dépôt de Garantie	F2	780.96 €
Chambre d'Hôtes	1 nuit avec draps	42.60 €
Hébergement temporaire	F1 bis meublé Location de 15 jours à 2 mois	627.84 € (au prorata du séjour)
Dépôt de Garantie		627.84 €

LE RESTAURANT (Uniquement le midi du lundi au vendredi hors jour férié)

Repas résident et Jocondien de + de 60 ans	7.30 €
Repas résident dont le conjoint réside en EHPAD	5.90 €
Repas résident percevant l'ASPA (Allocation Solidarité Pers. Agées)	5.90 €
Potage	1.10 €
Vin	1.80 €
Repas invité	11.90 €
Repas personnel municipal et personnel tours métropole	5.90 €
Repas stagiaire rémunéré	4.40 €
Repas stagiaire et enfant – de 10 ans	4.20 €

LES AUTRES PRESTATIONS

Ampoules DULUX	2.50 €
Ampoules Lino Fluo	14 €
Machine à laver	3 €
Sèche-linge	3 €
Dosette lessive	1 €
Pile plate (store, médaillon...)	3.00 €
Photocopie A4	0.20 €
A3	0.40 €
En cas de perte/vol (sur présentation d'une attestation sur l'honneur)	
- médaillon d'appel	93 €
- badge d'entrée	25 €